



STREGO

comptez sur nous

DIRECTION D'ANGERS

4, rue de Landemaure
B.P. 948
49009 ANGERS CEDEX 01
TÉLÉPHONE : 02 41 66 77 88
TÉLÉCOPIE : 02 41 66 48 90
E-Mail : streangers@aol.com

A3262

Luc-Alain BERNARD
Marie-France BERTIC
Jean-Claude CHAUVET
Hervé FILLON
Pascal GARNIER
Claude LESOURD
Jean-Pierre MACE
experts-comptables diplômés
commissaires aux comptes

Joël BURET
adjoint de direction

SOCIÉTÉ TECHNIQUE DE RÉVISION
D'EXPERTISE, DE GESTION
ET D'ORGANISATION COMPTABLES

EXEMPLAIRE GREFFE

VOYAGES CORDIER SA

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1 000 000 F

SIEGE SOCIAL : 6 RUE DE LA VENDEE
49620 LA POMMERAIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA FUSION

SUR LES APPORTS REALISES PAR
LES SOCIETES VOYAGES GRIMAUT,
TRANSPORTS DEMAS ET
TRANSPORTS BIMIER ANJOU TOURISME

AMBOISE - ANGERS - THOUARS - CHARTRES - CHOLET - LONGUE - MACHECOUL - NANTES
ROCHEFORT-SUR-MER - LA ROCHELLE - ST PIERRE-D'OLÉRON - SAUMUR - TOURS



siège social 4, rue de Landemaure - B.P. 948 - 49009 ANGERS CEDEX 01 - Tél. 02 41 66 77 88 - Fax : 02 41 66 48 90 - E-Mail stregodr@aol.com
S.A. au capital de 25 000 000 Francs - R.C.S. ANGERS B 063 200 885

<http://www.strego.fr>

Société d'Expertise Comptable
Société de Commissaires aux Comptes



GROUPE FIDUNION

En exécution de la mission de commissaire à la fusion qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce d'Angers en date du 30 mai 2000 dans le cadre de la fusion entre la Société VOYAGES CORDIER (société absorbante) et les sociétés VOYAGES GRIMAUT, TRANSPORTS DEMAS, VOYAGES BIMIER ANJOU TOURISME (sociétés absorbées), j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur la pertinence de la valeur attribuée aux sociétés absorbées.

I. OBJECTIFS ET INTERET DE L'OPERATION

La société absorbante et les sociétés absorbées exercent la même activité sur le même marché et sur le même secteur géographique. Cette opération répond à un souci de simplification de la structure du groupe et a un caractère purement interne, les quatre sociétés concernées étant elles mêmes filiales à 99 % d'une autre société "FINANCIERE IRIS II".

II. PRESENTATION DES SOCIETES

2.1 Société absorbante : Voyages CORDIER

Cette société a été immatriculée au registre de Commerce d'Angers le 17 mars 1981 sous le n° B 320 889 835.

C'est une société anonyme au capital de 1 000 000 francs dont le siège social est 6 rue de la Vendée à LA POMMERAYE (49620).

Les administrateurs sont :

- ✗ Monsieur Jean-Pierre CORDIER Président
- ✗ Mademoiselle Françoise CORDIER Directeur Général
- ✗ Madame Jacqueline OGER

L'objet de la société est le transport de voyageurs.

2.2 Sociétés absorbées

2.2.1 VOYAGES GRIMAUT SA

Cette société a été immatriculée au registre de Commerce d'Angers le 24 février 1970 sous le n° B 070 200 381.

C'est une société anonyme au capital de 500 000 francs dont le siège social se situe route de St Quentin à CHAUDRON EN MAUGES (49110).

Les administrateurs sont :

- Monsieur Jean-Pierre CORDIER Président
- Monsieur Rémy GRIMAUT
- Mademoiselle Françoise CORDIER

L'objet de cette société est le transport public de voyageurs et de marchandises, l'agence de voyage.

2.2.2 TRANSPORTS DEMAS SA

Cette société a été immatriculée au registre de Commerce d'Angers le 10 février 1971 sous le n° B 071 200 398.

C'est une société au capital de 1 000 000 francs dont le siège social se situe 7 avenue René Gasnier à Angers (49000).

Les administrateurs sont :

- Monsieur Jean-Pierre CORDIER Président
- Mademoiselle Françoise CORDIER
- Monsieur Jean-François RUILLE

Son objet est le transport de voyageurs.

2.2.3 TRANSPORTS BIMIER ANJOU TOURISME

Cette société a été immatriculée au registre de Commerce d'Angers le 20 octobre 1976 sous le n° B 307 845 396.

C'est une société anonyme au capital de 600 000 francs dont le siège se situe 4 avenue du 11 novembre à LA POMMERAY (49620).

Les administrateurs sont :

- Monsieur Pierre BIMIER Président
- Monsieur Jacques BIMIER
- Madame Brigitte BIMIER

Son objet est le transport public de voyageurs.

III. DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

3.1 Apports de la société VOYAGES GRIMAUT

La société apporte à la valeur comptable tous les éléments d'actif figurant dans les comptes arrêtés au 30 septembre 1999 à charge pour la société absorbante de supporter le passif arrêté à la même date. Ces comptes ont été approuvés par l'Assemblée des actionnaires du 27 mars 2000.

3.1.1 Actif apporté

➤ Logiciels	3 702,78
➤ Fonds commercial	1 516 000,00
➤ Immobilisations corporelles	2 783 856,32
➤ Immobilisations financières	19 408,92
➤ Stocks	470 759,50
➤ Créances	2 121 856,12
➤ Valeurs mobilières de placement	748 362,62
➤ Disponibilités	645 485,09
➤ Charges constatées d'avance	27 674,92
<hr/>	
TOTAL DE L'ACTIF	8 337 106,27

3.1.2 Passif pris en charge

➤ Dettes auprès des établissements de crédit	2 279 353,05
➤ Comptes courants des actionnaires	104 279,77
➤ Fournisseurs	781 316,86
➤ Dettes fiscales et sociales	1 604 748,98
➤ Clients créateurs	28 529,69
➤ Produits constatés d'avance	757 917,27
➤ Dividendes décidés par l'AG du 27 mars 2000	600 000,00
<hr/>	

PASSIF PRIS EN CHARGE **6 156 145,62**

3.1.3 Actif net apporté

➤ Total de l'actif	8 337 106,27
➤ Passif pris en charge	6 156 145,62
ACTIF NET APPORTE	2 180 960,65

3.2 Apport de la société TRANSPORTS DEMAS

La société apporte à la valeur comptable tous les éléments d'actif figurant dans les comptes arrêtés au 30 septembre 1999 à charge pour la société absorbante de supporter le passif arrêté à la même date. Ces comptes ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 mars 2000.

3.2.1 Actif apporté

➤ Logiciels	24 349,50
➤ Fonds commercial	320 000,00
➤ Immobilisations corporelles	2 148 908,50
➤ Parts SARL LAYON VOYAGES	12 500,00
➤ Autres immobilisations financières	89 781,23
➤ Stocks	103 650,00
➤ Créances	4 712 520,90
➤ Disponibilités	632 086,81
➤ Charges constatées d'avance	27 496,00

TOTAL DE L'ACTIF APPORTE **8 071 292,94**

Les titres de SA GRIMAUT étaient inscrits en immobilisations financières au 30 septembre 1999 pour 1 898 000 francs, ils ont été cédés le 8 juin 2000 à FINANCIERE IRIS II à leur prix d'acquisition, la créance correspondante a été comptabilisée dans les "Créances".

3.2.2 Passif pris en charge

➤ Dettes auprès des établissements de crédit	1 612 570,98
➤ Autres dettes financières	337 206,37
➤ Fournisseurs	1 299 393,36
➤ Dettes fiscales et sociales	1 267 651,66
➤ Créditeurs divers	2 475,00
➤ Dividendes décidés par l'AG du 27 mars 2000	590 000,00
TOTAL DE PASSIF PRIS EN CHARGE	<u>5 109 297,37</u>

3.2.3 Actif net apporté

➤ Total de l'actif apporté	8 071 292,94
➤ Total du passif pris en charge	5 109 297,37
ACTIF NET APPORTE	<u>2 961 995,57</u>

3.3 Apport de la société VOYAGES BIMIER ANJOU TOURISME

La société apporte à la valeur comptable tous les éléments d'actif figurant dans les comptes arrêtés au 30 septembre 1999 à charge pour la société absorbante de supporter le passif arrêté à la même date.

3.3.1 Actif apporté

➤ Logiciels	953,76
➤ Fonds commercial	52 500,00
➤ Immobilisations corporelles	106 733,62
➤ Immobilisations financières	15 745,30
➤ Stocks	55 555,11
➤ Créances	1 158 841,91
➤ Avances aux fournisseurs	28 721,90
➤ Valeurs mobilières de placement	297 560,83
➤ Disponibilités	414 485,56
➤ Charges constatées d'avance	87 610,00
<hr/>	
TOTAL DE L'ACTIF APPORTE	2 218 707,99

3.3.2 Passif en charge

➤ Avances clients	52 750,00
➤ Fournisseurs	601 364,60
➤ Dettes fiscales	427 099,35
➤ Clients créditeurs	22 227,76
<hr/>	
TOTAL PASSIF PRIS EN CHARGE	1 103 441,71

3.3.3 Actif net apporté

➤ Actif apporté	2 218 707,99
➤ Passif pris en charge	- 1 103 441,71
ACTIF NET APPORTE	1 115 266,28

IV. REMUNERATION DES APPORTS

4.1 Apports de la société VOYAGES GRIMAUT

Le capital de la société "VOYAGES GRIMAUT" est divisé en 2 000 actions. En échange de l'apport de ces actions les actionnaires de la société " VOYAGES GRIMAUT" se verront remettre 12 440 actions de la société "VOYAGES CORDIER" de valeur nominale de 100 francs.

Ainsi VOYAGES CORDIER augmentera son capital de	1 244 000,00 F
Il sera créé une prime de fusion de	936 960,65 F

4.2 Apports de la société TRANSPORTS DEMAS

Le capital de la société "TRANSPORTS DEMAS" est divisé en 4 000 actions. En échange de l'apport de ces actions les actionnaires de la société "TRANSPORTS DEMAS" recevront 8 120 actions de la société "VOYAGES CORDIER" de valeur nominale 100 francs.

Ainsi VOYAGES CORDIER augmentera son capital de	812 000,00 F
Il sera créé une prime de fusion	2 149 995,57 F

4.3 Apports de la société "VOYAGES BIMIER ANJOU TOURISME"

Le capital de la société "VOYAGES BIMIER" est divisé en 6 000 actions. En échange de l'apport de ces actions les actionnaires de la société "VOYAGES BIMIER ANJOU TOURISME" recevront 2 640 actions de la société "VOYAGES CORDIER" de valeur nominale 100 francs.

"VOYAGES CORDIER" augmentera son capital de	2 640 000,00 F
et créera une prime de fusion de	851 266,28 F

V. APPRECIATION DU COMMISSAIRE A LA FUSION

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus dont le total s'élève à 6 258 222,50 francs.

La valeur globale des apports correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre augmentée de la prime à la fusion.

Fait à Angers, le 26 juin 2000

Le Commissaire à la Fusion
S. T. R. E. G. O.

C. LESOURD

